

Association des Victimes de la Route



Ce que l'élève doit retenir

L'avr est une a.s.b.l., reconnue d'utilité publique, fondée par des bénévoles concernés :

Un geste de solidarité de victimes pour les victimes d'accidents de la circulation

L'avr est membre de la FEVR, Fédération Européenne des Victimes de la Route, qui regroupe les associations d'autres pays qui tous poursuivent les mêmes deux objectifs :

1. aide aux victimes d'accidents de la circulation
2. une réduction de l'insécurité routière!

Objectifs disciplinaires

Premier objectif : L'avr offre de l'aide aux victimes et à leur entourage dans tous les problèmes qui peuvent surgir après un accident de la route

- Un accident n'a pas que des conséquences matérielles
- Les souffrances physiques et psychologiques dues à un accident sont souvent énormes.

Objectif sécurité routière

Deuxième objectif : L'avr se bat pour une réduction de l'insécurité routière !

Cet objectif ne peut pas être dissocié du premier puisque quelqu'un qui a perdu un être cher dans un accident a le besoin intense de mener le combat noble qui est la réduction des accidents en nombre et en gravité.

Assistance aux victimes et à leurs familles

Il est maintenant reconnu que les accidents constituent un des plus importants problèmes de santé publique, par le grand nombre de victimes impliquées et par la gravité des conséquences pour elles mêmes et pour leurs familles.

Les souffrances psychologiques sont souvent intenses, elles peuvent générer ou exacerber des maladies somatiques qui à leur tour empirent la détresse psychologique, créant ainsi un cercle vicieux. En outre ces familles rencontrent souvent des difficultés avec les administrations, les employeurs, la justice pénale et civile, et avec les compagnies d'assurances.

Ce centre d'assistance et d'accueil offre aux victimes sans frais, l'aide morale, juridique et sociale dont ils ont absolument besoin pour améliorer leur situation.



A - Association nationale des Victimes de la Route

Notre association existe depuis avril 1992, l'AVR fut créée par un groupe de personnes touchées personnellement par les accidents de la route avec des spécialistes de l'accidentologie, sensibilisés par un nombre trop élevé d'accidents de la circulation au Grand Duché.

Soutenue par le Ministère de la Famille depuis 1995, elle est également conventionnée avec lui depuis janvier 2000.

La Ville de Luxembourg met les locaux à notre disposition.

L'augmentation du trafic sur nos routes est à l'origine d'une multiplication des accidents de la circulation. Ceci constitue un important problème de santé publique, vu le nombre important de victimes impliquées et la gravité des conséquences pour elles et leurs familles. Un accident n'a pas que des conséquences matérielles, il peut être à l'origine de souffrances physiques et psychologiques intenses qui peuvent parfois détruire toute une famille.

Objectifs :

- ❖ donner un **soutien moral** aux victimes et à leurs proches,
- ❖ apporter une **réponse aux problèmes** que les accidents de la circulation posent aux victimes, à leurs familles et à la collectivité,
- ❖ **conseiller** les victimes et leurs proches sur le plan administratif et psychologique,
- ❖ **favoriser la réadaptation** des victimes dans la famille et au travail;
- ❖ organiser régulièrement des rencontres destinées à **améliorer les conditions** des victimes et de leurs proches.
- ❖ **collaborer** aux actions qui contribuent à la diminution du nombre et de la gravité des accidents de la circulation,
- ❖ **mobiliser** tous les partenaires intéressés directement ou indirectement à la lutte contre l'insécurité routière,
- ❖ entretenir des **relations avec des organismes** poursuivant des objectifs similaires ou complémentaires *sur le plan national*,
- ❖ collaborer avec les associations d'autres pays dans le cadre de la **Fédération Européenne des Victimes de la Route**.

activités : Centre d'assistance

permanence au bureau :

un personnel formé est à l'écoute, aux conseils et soutien des doléances des victimes au bureau

du lundi au vendredi tél. :26 432121

réunions amicales, chaque premier mercredi du mois : autour d'une tasse de café les victimes peuvent échanger leurs problèmes et soucis

réunions psychologiques : vous pouvez bénéficier d'une aide psychologique à différents niveaux

conseils pratiques, assistance juridique et en matière d'assurance: par des spécialistes du domaine médical, juridique et d'autres domaines spécifiques.

assistance à domicile :Service pour la garde à domicile d'une victime de la route handicapée par une personne de confiance.

B – Initiatives de sensibilisation

Un des objectifs de l'*avr* est de contribuer à diminuer l'insécurité routière en sensibilisant le public aux dangers de la route pour permettre aux institutions et aux autorités d'appliquer plus efficacement les mesures de sécurité routière.

Exemple d'une initiative de sensibilisation



La probabilité de décès d'un piéton en cas d'un choc avec une voiture augmente avec la vitesse d'impact.

1 sur 10 est mort à **35 km/h**



5 ou 6 sur 10 sont tués à **50 km/h**



10 sur 10 sont tués à **80 km/h**



Informations

www.avr.lu

www.fevr.com